



**PREFECTURE MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

**PREFECTURE
DE LA VENDEE**

COMPTE-RENDU

OBJET : compte-rendu de la troisième instance de concertation et de suivi du projet de parc éolien des îles d'Yeu et de Noirmoutier du 12 octobre 2015.

Le préfet de la Vendée remercie la Maison des Communes pour son accueil ainsi que tous les participants à cette troisième instance de concertation et de suivi du projet éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Il remercie tout particulièrement M. Jacques ROUDIER, président de la commission particulière qui a bien voulu y participer, après le débat public qu'elle a organisé du 2 mai au 7 août 2015.

Le préfet remercie également pour sa participation M. Daniel LE DIREACH, adjoint du préfet maritime Atlantique. Cette troisième instance va consacrer une large part des échanges aux résultats de ce débat public. A la suite, les groupes de travail créés précédemment - suspendus pendant la période de débat public - vont pouvoir reprendre leurs travaux, capitalisant ces résultats.

1. PRESENTATION DU COMPTE RENDU DU DEBAT PUBLIC, PAR JACQUES ROUDIER, PRESIDENT DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

Jacques ROUDIER présente le déroulement, le contenu et les conclusions du débat public qui s'est déroulé du 2 mai au 7 août 2015 (diaporama annexé).

2. EOLIENNES EN MER DES ILES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER : PREMIERS RETOURS SUR LE DEBAT PUBLIC

Claude MIDI, directeur du développement des Eoliennes en Mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier présente les premiers retours du débat public (diaporama annexé).

3. ECHANGES AVEC LA SALLE

José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire fait remarquer que durant le débat public différents intervenants se sont présentés sous de fausses identités. Il demande quel document sera davantage retenu pour la suite du débat public, entre le bilan et le compte rendu du débat public. Il signale une contradiction entre ces deux documents au sujet du schéma de câblage intérieur du parc éolien, l'un excluant sa modification, l'autre demandant que la question soit approfondie.

Réponse de Jacques ROUDIER : il appartient à chacun des participants au débat public de déclarer son identité, sans qu'il incombe à la commission de la vérifier. La loi qui organise le débat public prévoit à la fois un compte rendu du débat par la commission particulière et un second compte rendu établi par le président de la commission nationale. Il confirme que le tracé des câbles de liaison mérite certaines réflexions complémentaires.

Mme GRIMAUD (Coorlit 85) juge intéressante l'idée suggérée par les Eoliennes en Mer d'affecter une partie de la taxe éolienne à l'amélioration de la connaissance du milieu marin (exemple : réseau trophique, impacts acoustiques...). Elle regrette en revanche l'absence de communication des données environnementales remises au stade de l'appel d'offres éolien. Elle demande si le modèle d'éolienne envisagé est déjà en fonctionnement ou en projet, et où seront localisées les bases portuaires de maintenance.

Réponse des Eoliennes en Mer (Claude Midi) : les Eoliennes en Mer ont fourni des synthèses des études réalisées au stade de l'appel d'offres, sans pouvoir les communiquer intégralement pour des raisons de concurrence. D'autres études sont en cours. C'est au fur et à mesure du développement du projet que ces informations pourront être complétées.

Aucune éolienne de 8 MW n'existe à ce jour dans le monde. Le projet s'appuie sur une éolienne de 5 MW construite par AREVA en fonctionnement en mer depuis plusieurs années. Un prototype de 8 MW sera construit et installé à terre, puis en mer, avant le lancement des fabrications industrielles. L'assemblage des futures machines est prévu principalement au Havre et à Dunkerque, certaines pièces constitutives pouvant être fabriquées sur un territoire beaucoup plus large.

Le choix des ports de maintenance est en cours. La maintenance des éoliennes représentera pour eux une opportunité assortie de certaines contraintes. Des sites sont en examen, associant les propriétaires, gestionnaires et utilisateurs de plusieurs ports, pour adapter ces contraintes à chaque cas.

Laurent DUBOST (comité inter-régional Bretagne Pays de Loire de la fédération française des sports sous-marins) soutient l'idée de constitution d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) suggéré par les Eoliennes en Mer. Il souhaite savoir si ses moyens lui permettront de développer une expertise propre, avant même la mobilisation éventuelle de la taxe éolienne.

Réponse des Eoliennes en Mer : un tel GIS constituerait un lieu d'expression et de dialogue intéressant et utile. Mais sa composition reste à déterminer, comme ses actions prioritaires ou ses moyens de fonctionnement.

Benoît GROS (CPNS, groupe France Nature Environnement) souhaite connaître les compétences de ce GIS (alerte et recommandations), en phase de construction notamment. Il souhaite d'autre part que les études une fois finalisées puissent être versées dans un fond commun public.

Réponse des Eoliennes en Mer : des commissions existent, en charge du suivi de certains projets. Elles pourraient servir de modèle pour le fonctionnement du GIS. Les réflexions sont engagées.

Compléments de Jacques ROUDIER : la commission particulière de débat public a mesuré l'intérêt qu'il y aurait à rendre disponibles les études pour l'information des territoires, de leurs acteurs, comme pour les communautés scientifiques pour compléter certaines connaissances lacunaires.

Précision du préfet : la forme d'une telle mise à disposition de ces études nécessitera toutefois juridiquement un accord préalable du maître d'ouvrage.

José JOUNEAU (comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire) demande si le site du SEMREV pourrait être retenu comme site d'essai du prototype.

Réponse des Eoliennes en Mer : le SEMREV constitue un site d'intérêt pour tester les futures machines, en lice parmi d'autres. Aucune décision n'est prise pour l'heure. Certaines questions de raccordement et de financement sont notamment en cours d'examen.

Bernard CHRETIEN (fédération française de voile, ligue des Pays de la Loire) demande que soient pris en compte la situation et les besoins des courses au large lors du choix des règles de sécurité de navigation (exemple de la course de Brest à La Rochelle passant à proximité du futur parc éolien).

Réponse de l'adjoint du préfet maritime : la Grande commission nautique comprend parmi ses membres 5 "marins pratiques", représentant également les loisirs nautiques. La préoccupation de la fédération de voile est dès lors notée. Il ne semble toutefois peu probable que les grands navires de course puissent dans l'avenir traverser le parc.

Complément des Eoliennes en Mer : les Eoliennes en Mer continueront de rester en contact avec cette fédération, même si elle n'est pas directement représentée à la grande commission nautique.

Noël FAUCHER, conseiller départemental, juge que le débat public s'est bien déroulé. Il rappelle que le conseil départemental a déterminé une position sur le parc éolien, qu'il considère comme une opportunité économique importante, tant à l'échelle nationale que locale, devant toutefois respecter les activités de pêche existante. Une attention particulière doit être portée aux câblages internes du parc. Il souhaite que soient précisés les futurs emplois potentiels, leur nombre et les formations à développer. Il soutient les candidatures des ports de l'île d'Yeu et de l'île de Noirmoutier. Il conviendra enfin d'éviter toute surexploitation globale de la mer (extraction de granulats marins comprise).

Réponse des Eoliennes en Mer : la question des câblages mérite réflexions, à engager sur la base d'une meilleure connaissance des pratiques de pêches locales.

Nous nous préoccupons également des questions de formation, à traiter avec l'ensemble des acteurs locaux. Le nombre des futurs emplois en phase d'exploitation sera de l'ordre d'une centaine. Les questions de répartition, de définitions plus détaillées restent à affiner avec les acteurs locaux.

Réponse du préfet de la Vendée : la préoccupation du Conseil départemental est entendue et prise en compte par les services de l'Etat, en faveur d'une exploitation des granulats marins maîtrisée, répondant à des besoins objectifs, aux impacts bien évalués.

Les instructions des demandes d'exploitation en cours s'orientent vers un cadrage qui intégrera ces préoccupations, sans ignorer la question des impacts cumulés (volumes, impacts cumulés, compatibilités des usages de l'espace maritime).

Claudine BOICHON, conseillère régionale des Pays de la Loire, rappelle que la région se montre réactive sur toutes les questions de formation, et saura répondre aux besoins exprimés en matière d'éolien avec ses partenaires habituels (pôle emploi, GRETA...).

Complément d'information des Eoliennes en Mer (Lucile FORGET) : les éoliennes en Mer sont en contact avec les acteurs de la formation et de l'emploi locaux et régionaux ; le consortium participera fin 2015 à 3 forums des métiers afin d'y présenter les métiers de techniciens de maintenance. Il convient en effet d'y aborder dès maintenant des formations existantes, comme les premières expériences que devront développer les candidats d'ici 2021-2022. Ces aspects seront également présentés en groupes de travail en 2016.

4. CALENDRIER

4.1 - Calendrier de la concertation

Jean-Michel JUMEZ, secrétaire général de la préfecture, présente le calendrier de concertation des prochains mois (annexé).

4.2. - Calendrier du raccordement électrique

Jean-Marc BOYADJIS (RTE) rappelle que l'aire d'étude du raccordement électrique a été validée en instance de concertation spécifique le 3 avril 2015. RTE a contribué activement au débat public. La prochaine étape importante permettra, début 2016, de déterminer le fuseau de moindre impact dans lequel devra s'inscrire l'atterrissage et l'ensemble du tracé du raccordement électrique. D'ici là, RTE poursuit les concertations en groupes de travail ainsi que ses échanges bilatéraux avec tous les acteurs du territoire.

4.3. - Echanges avec le public

Sophie Caplanne (agence des aires marines protégées) demande si la constitution du GIE pourra être examinée lors du prochain groupe de travail environnement.

Réponse des Eoliennes en Mer : une inscription de ce sujet à l'ordre du jour du prochain groupe de travail serait trop précoce. Elle nécessiterait de mieux cerner les enjeux d'ensemble du projet avant de déterminer sa composition, ses prérogatives, et ses moyens.

5. CONCLUSION

A la suite de cette troisième instance de concertation qui a permis de tirer les enseignements du débat public, les groupes de travail vont maintenant pouvoir reprendre leurs travaux, au rythme qui vient d'être exposé. Le préfet de la Vendée et l'adjoint au préfet maritime Atlantique remercient tous les participants et leur donnent rendez-vous pour une prochaine session à programmer mi-2016.

L'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique
chargé de l'action de l'Etat en mer



Daniel LE DIREACH



Le préfet de Vendée